



Acte n° 2022C145

## DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers : 45  
En exercice : 45  
Présents : 29  
Pouvoirs : 10  
Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 08/09/2022

Le 15 Septembre 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, boulevard des Combattants à Trévoux.

**Présents** : Christine FORNES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Delphine PICHOURON, Michèle NUGUET, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick NABETH, Bruno HENRY, Gabriel AUMONIER, Valérie BOYER, Vincent LAUTIER, Nathalie TISSERAND, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS HESDIN, Marcel BABAD, Jean-Jacques DUMONT, Catherine VIGNON, Frédéric VALLOS, Corinne MARTIN GAJAC, Stéphane BERTHOMIEU, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Armand CHAUMONT, Marc PECHOUX, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Gaëlle LICHTLE, Richard SIMMINI.

**Absents excusés** : Stéphanie PALLIER, Carole DEMANGE, Cécile BAUDOUX, Bernard REY, Emmanuelle CARGNELLI, Ingrid BESSON, Pierre ROSET (pouvoir à Christine FORNES), Richard PACCAUD (pouvoir à Gilles GARNIER), Gérard PORRETI (pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Anne-Marie DEGUEURCE (pouvoir à Patrick NABETH), Didier ALBAN (pouvoir à Armand CHAUMONT), Sylvie PERMEZEL (pouvoir à Valérie BOYER), Laëtitia BORDELIER (pouvoir à Richard SIMMINI), Amina LEGHNIDER (pouvoir à Patrick CHARRONDIERE), David POMMIER (pouvoir à Michèle NUGUET), Emilie BERTHOMON (pouvoir à Brigitte KLEIN).

**Secrétaire de séance** : Brigitte KLEIN

### **OBJET : ENVIRONNEMENT – Construction d'une ressource forestière pour la plaine et le bocage de l'Ain – Convention 2022-2024**

#### **Contexte**

M. Frédéric VALLOS, Vice-Président en charge de l'Environnement, du PCAET et des travaux rappelle que le conseil communautaire du 24 février 2020, par délibération n°2020C27, a autorisé le Président à signer une convention de mise en place de soutien à la replantation, l'entretien et l'amélioration de la forêt de la plaine et le bocage de l'Ain sur la période 2020-2021.

Cette convention est arrivée à échéance au 31/12/2021 et il est proposé de la renouveler pour une durée de 3 ans (2022-2024).

Quelques évolutions sont à noter par rapport à la convention précédente :

- Une augmentation de l'enveloppe globale d'aide pour le fond qui passe de 80 000 € à 89 500 € et le non-renouvellement de l'aide financière de 15 000 € de la Région AURA pour les territoires Dombes Saône Vallée et Dombes au titre du contrat de territoire Dombes Saône, soit une augmentation totale de 24 500 € ;

- La répartition des 24 500 € supplémentaires entre les différents financeurs de la nouvelle convention : + 13 000 € pour le Département de l'Ain, + 10 000 € pour les 3 EPCI engagés dans la démarche et + 1500 € pour le groupement des exploitants forestiers et scieurs de l'Ain ;
- La prise en compte des enjeux climatiques dans les conditions d'éligibilités aux aides : diversification des plantations, revalorisation des bois coupés dans des scieries labellisées UE, prise en compte des itinéraires sylvicoles Sylv'Acctes des EPCI engagés ;
- Des évolutions d'ordre technique : non prise en compte des boisements de terres agricoles exploitées, évolution des critères de plantation pour le peuplier et le noyer et de recette maximale issue des coupes de peuplier, la mise en place d'une grille de notation consultative permettant de pondérer les dossiers reçus sur des critères économiques et environnementaux, prise en compte de la succession ou vente d'une parcelle entre la coupe et la replantation d'arbres, la prise en compte de petites parcelles dont le cumul de surface est supérieur à 0,5 Ha.

A titre indicatif, pour l'année 2022, le montant d'aide estimé de la CCDSV en se basant sur les évolutions des contributions financières est de 5378 € contre 4302 € si l'enveloppe financière des EPCI reste constante, soit une évolution de + 1076 €.

Pour rappel, la clé de répartition entre les 3 intercommunalités signataires proposée est la suivante :

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES ANNÉE N		Dombes	DSV	CA3B	TOTAL
Critères et pondération		POP CCD	POP DSV	POP CA3B	TOTAL Population
Population					
25 %	10 000 €	1 = 12 500/TOTAL Pop X Pop CCD	4 = 12 500/TOTAL Pop X Pop DSV	7 = 12 500/TOTAL Pop X Pop CA3B	
Surface forestière (ha)		SURF CCD	SURF DSV	SURF CA3B	TOTAL Surface forêt
25 %	10 000 €	2 = 12 500/TOTAL Surf X Surf CCD	5 = 12 500/TOTAL Surf X Surf DSV	8 = 12 500/TOTAL Surf X Surf CA3B	
Montant aides N-1		Aides CCD N-1	Aides DSV N-1	Aides CA3B N-1	TOTAL Aides N-1
50 %	20 000 €	3 = 25 000/TOTAL Aides X Aides CCD	6 = 25 000/TOTAL Aides X Aides DSV	9 = 25 000/TOTAL Aides X Aides CA3B	
Participation	50 000 €	1+2+3	4+5+6	7+8+9	1+2+3+4+5+6+7+8+9 = 50 000 €

Vu l'avis favorable du Bureau réuni 1<sup>er</sup> septembre 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer la convention pour la construction d'une ressource forestière pour la plaine et le bocage de l'Ain pour la période 2022-2024 ;
- ✓ **DE DELEGUER** à cet effet la compétence de la CCDSV à la CA3B pour verser et attribuer des subventions individuelles dans le cadre du dispositif « construire une ressource forestière pour la plaine et le bocage de l'Ain » pour 2022-2024 ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal.

A Trévoux, le 15/09/2022

La Secrétaire de séance

Brigitte KLEIN



Affichage électronique le :

21 SEP. 2022

Le Président,

Marc PECHOUX

